

CYCLE ANNUEL DE FORMATION 2022 INTER-ORGANISMES EN PRÉSENTIEL (PARIS) OU EN DISTANCIEL

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ RÉSIDENNELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

- **Publics concernés** : les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les chargés de missions sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les responsables et collaborateurs maîtrise d'ouvrage, réhabilitation, patrimoine et travaux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs.
- **Prérequis** : aucun.
- **6 séminaires de 2 jours** chacun et 8 thématiques pour couvrir le champ de la stratégie de tranquillité résidentielle et de cohésion sociale du bailleur social.

SÉMINAIRE 1 : 11 et 12 mai 2022

ETRE PLUS PERFORMANT DANS LES PARTENARIATS POLICE-JUSTICE-COLLECTIVITÉS

- ♦ Connaître l'organisation et le fonctionnement de la police et bien encadrer le dépôt de plainte ;
- ♦ gérer le « relationnel police » au quotidien : les correspondants du bailleur, les autorisations et les moyens d'accès au patrimoine, les situations d'urgence ;
- ♦ maîtriser la relation avec les services de renseignement en matière de prévention de la radicalisation ;
- ♦ comprendre l'organisation et le fonctionnement des juridictions au plan local et notamment du Parquet ;
- ♦ entrer durablement en relation avec les services de la justice (Parquet, SPIP, PJJ, juridictions) ;
- ♦ collaborer et échanger les informations sensibles de manière fiable dans les structures formelles (CLSPD, GLTD, cellule de veille) et de manière informelle ;
- ♦ travailler en partenariat avec les collectivités : le pôle prévention-sécurité, la police municipale, le centre de supervision urbain, les services Politique de la Ville des EPCI.

SÉMINAIRE 2 : 15 et 16 juin 2022

CONNAÎTRE ET METTRE EN ŒUVRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÛRETÉ ET LA BOÎTE À OUTILS DU BAILLEUR SOCIAL POUR GÉRER LES TROUBLES À LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENNELLE

- ♦ la définition des notions-clés dans les domaines de la sûreté et de la tranquillité ;
- ♦ le cadre juridique de toutes les obligations et responsabilités de sûreté et de tranquillité résidentielle du bailleur social ;
- ♦ le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité : schémas détaillés des procédures de traitement des incivilités (notion de « trouble ») et d'expulsion locative pour troubles.
- ♦ les applications du droit et les procédures à la disposition du bailleur : troubles de voisinage, bruit, hygiène et déchets, animaux, squats de logements vacants, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement.
- ♦ Point actualisé sur la jurisprudence et les bonnes pratiques procédurales.

SÉMINAIRE 3 : 28 et 29 septembre 2022

MAÎTRISER LES SYSTÈMES TECHNIQUES DE PROTECTION DU PATRIMOINE, LA VIDÉOSURVEILLANCE RÉSIDENNELLE, LA SÉCURISATION DES CHANTIERS

- ♦ les moyens techniques de contrôles d'accès aux immeubles : lecteurs de badges, interphonies, portes et ouvrants ;
- ♦ la protection et la gestion active de la sûreté des locaux vacants ;
- ♦ la procédure juridique RGPD appliquée aux technologies de sûreté et l'organisation du bailleur pour la mettre en œuvre ;
- ♦ état des lieux technique et opérationnel des dispositifs de vidéosurveillance – vidéoprotection, intérêt des applications en matière d'intelligence artificielle ;
- ♦ le renvoi des images aux centres de supervision urbains : le nouveau cadre posé par la sécurité globale du 25 mai 2021, les applications concrètes ;
- ♦ la sécurisation des chantiers : les responsabilités des différents intervenants, la procédure de sûreté à mettre en place, les moyens techniques de protection et de surveillance.

CYCLE ANNUEL DE FORMATION 2022 INTER-ORGANISMES EN PRÉSENTIEL (PARIS) OU EN DISTANCIEL

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE ET MIEUX-VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

SÉMINAIRE 4 : 18 et 19 octobre 2022

PROTÉGER LES PERSONNELS ET LES LOCAUX PROFESSIONNELS CONTRE LES VIOLENCES EXTERNES

- ♦ Diagnostic des violences externes dans l'Habitat social : types de faits, modalités de commission, conséquences ;
- ♦ les obligations légales et la responsabilité de la chaîne hiérarchique : la sécurité au travail, une obligation de résultat ;
- ♦ la prévention comportementale pour affronter les situations conflictuelles ;
- ♦ la prise en charge et l'accompagnement des salariés victimes : les bonnes politiques en interne, la relation avec les psychologues et avocats, la plainte et le suivi de la plainte ;
- ♦ la protection des locaux de travail : siège, agences, bureaux d'accueil, loges ;
- ♦ les moyens technologiques de géolocalisation et d'alerte ;
- ♦ mettre en place un schéma directeur de protection et de prévention.

SÉMINAIRE 5 : 15 et 16 novembre 2022

PRÉVENTION SOCIALE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE FACE AUX SITUATIONS DE FRAGILITÉ

- ♦ Le développement social et urbain : un outil majeur de prévention à articuler avec la stratégie de tranquillité résidentielle ;
- ♦ les conduites à tenir et le partenariat à mettre en place pour faire face aux troubles du comportement et aux problèmes de santé mentale ;
- ♦ l'application des principes de laïcité aux situations concrètes rencontrées dans l'habitat social ;
- ♦ la mobilisation face aux risques liés à la radicalisation et les relations avec les services de renseignement ;
- ♦ les échanges d'informations sensibles entre partenaires : le cadre juridique, les procédures liées au « secret partagé », les précautions à prendre.

SÉMINAIRE 6 : 13 et 14 décembre 2022

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISME

- ♦ le rôle et la stratégie de la direction générale de l'organisme ;
- ♦ les missions et le positionnement du référent tranquillité - sécurité ;
- ♦ les observatoires et les tableaux de bord pour piloter la sûreté ;
- ♦ l'élaboration et les composantes du plan d'action tranquillité : retour d'expérience ;
- ♦ le pilotage territorial et partenarial du plan de tranquillité et les pratiques innovantes : retour d'expérience ;
- ♦ les locataires, acteurs de la tranquillité résidentielle.

SUR&TIS, UN ORGANISME DE FORMATION PROCHE DU TERRAIN

- Sur&tis met en place des formations spécialisées sur les thématiques de la prévention, de la sûreté, de la tranquillité résidentielle pour les organismes HLM depuis 2003.
- Sur&tis est un organisme de formation certifié QUALIOPi pour la qualité des actions de formation professionnelle en application de la loi du 5 septembre 2018 et du décret du 6 juin 2019.
- Les contenus des formations proposées par Sur&tis sont largement fondés sur des analyses de terrain issues des missions de conseil et d'ingénierie auprès des bailleurs et de la diversité des profils et expertises des intervenants – formateurs.

LES FORMATEURS

- ⇒ François DREUX : directeur des politiques de la Ville – Lille Métropole Habitat.
- ⇒ Gilbert FLAM : magistrat réserviste, en charge des politiques publiques partenariales auprès du Parquet de Bobigny, Saint-Denis.
- ⇒ Patrice LUTIER : architecte, urbaniste, directeur de l'agence A003 Architectes.
- ⇒ Jean-Claude MENAULT, adjoint à la Maire de Lille, en charge de la sécurité, ancien directeur sûreté de Vilogia, ancien DDSP du Nord.
- ⇒ Bernard RONGERE : chef du service tranquillité résidentielle et sûreté, PARIS HABITAT, Colonel de réserve de la gendarmerie nationale.
- ⇒ Brahim TERKI : directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques AB Habitat, formateur au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).
- ⇒ Tania VIELLOT ETZOL, responsable du service Prévention – Médiation – Tranquillité ACTIS.
- ⇒ Afid ZAOUI, responsable du Pôle Tranquillité de l'APES (développement social urbain).
- ⇒ Séverine THIRY : consultante Habitat, Sur&tis.
- ⇒ Nicolas GLEIZAL : consultant en sûreté, directeur général de Sur&tis.
- ⇒ Emmanuel MAGNE : consultant en sûreté, directeur général de Sur&tis-Régions.
- ⇒ Eric CHALUMEAU : président de Sur&tis, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale, animateur du cycle de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- Séminaire 1 – Mercredi 11 et jeudi 12 mai 2022 : être plus performant dans les partenariats Police-Justice-Collectivités.
- Séminaire 2 – Mercredi 15 et jeudi 16 juin 2022 : connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle.
- Séminaire 3 – Mercredi 28 – Jeudi 29 septembre 2022 : maîtriser les systèmes techniques de protection du patrimoine, la vidéosurveillance résidentielle, la sécurisation des chantiers.
- Séminaire 4 – Mardi 18 et mercredi 19 octobre 2022 : protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes.
- Séminaire 5 – Mardi 15 - Mercredi 16 novembre 2022 : prévention sociale et mieux vivre ensemble face aux situations de fragilité.
- Séminaire 6 – Mardi 13 - Mercredi 14 décembre 2022 : concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité à l'échelle de l'organisme.

Montant par jour de formation¹

1 séminaire / Tarif HT/jour	Plus d'1 séminaire / Tarif HT/jour	Cycle complet (6 séminaires) /Tarif HT/jour
600 €/HT – 720 €/TTC	580 €/HT – 696 €/TTC	550 €/HT – 660 €/TTC

Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

SIRET _____

Téléphone mobile du participant _____ E-mail _____

Nom du responsable formation _____ E-mail _____

Facture à adresser à votre organisme _____ oui non

Si non, indiquer les coordonnées de votre organisme collecteur : _____

je joins un bon de commande pour un paiement à réception de facture

Date, signature

(pour les formations prises en charge par l'entreprise)

⁽¹⁾ Le montant par jour de formation en présentiel ou en distanciel est identique. En présentiel, il inclut les pauses-café et la pause-déjeuner.

Horaires formation : 1^{er} jour 9h30-17h30 – 2^e jour 9h00-17h00 – Accueil : à partir de 8h45

Par courriel : kheira.zahraoui@suretis.com – Tél : 01 84 17 38 42 / 06 74 35 61 23

Lieu de formation : Paris

SUR&TIS – 7, place Corneille 92100 Boulogne-Billancourt – contact@suretis.com

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles. Après réception du bulletin, nous vous adresserons une confirmation d'inscription et votre convention de formation. Vous recevrez également par e-mail le programme détaillé du séminaire et les renseignements pratiques (liste d'hôtels à titre d'information, plans d'accès). Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.